



Le Conseil d'administration de Fastweb choisit une direction d'entreprise par intérim en vue d'éviter une mise sous surveillance par les autorités et approuve les comptes 2009 modifiés.

Carsten Schloter, CEO de Swisscom, prend dès à présent la direction par intérim de Fastweb. Afin d'éviter une mise sous surveillance par les autorités, le CEO actuel Stefano Parisi démissionne de ses fonctions, à sa propre demande jusqu'à ce que son rôle ait été clarifié au cours des investigations menées actuellement. Fastweb va procéder à un provisionnement d'EUR 70 millions pour couvrir les risques financiers liés à la procédure.

Afin d'éviter à Fastweb le risque d'une mise sous surveillance par les autorités, le CEO Stefano Parisi a proposé de démissionner de ses fonctions jusqu'à ce que son rôle ait été clarifié au cours des investigations menées actuellement.

Se fondant sur le résultat des entretiens engagés avec le ministère public, le Conseil d'administration de Fastweb a décidé de prendre différentes mesures en vue d'éviter une mise sous surveillance par les autorités. Le ministère public a, de ce fait, retiré sa demande de nomination d'un commissaire.

- L'ancien CEO de Fastweb, Stefano Parisi, a démissionné de ses fonctions le 1^{er} avril 2010, jusqu'à ce que son rôle soit clarifié durant les investigations menées actuellement. Outre le CEO, trois autres dirigeants, aussi à sa propre demande, ont provisoirement abandonné leurs fonctions. Stefano Parisi occupera entre-temps d'autres postes au sein du groupe Swisscom.
- Président du Conseil d'administration de Fastweb, Carsten Schloter reprendra le poste de CEO de Fastweb par intérim. Il conserve ses fonctions à la tête de Swisscom, où il peut compter sur le soutien d'une équipe de direction chevronnée. Selon lui, «Fastweb est une entreprise remarquablement positionnée, avec un fort potentiel d'innovation et une solide croissance.» Les accusations à l'encontre de Stefano Parisi ont été formulées le 23 février mais n'ont pas été confirmées depuis. Stefano Parisi conserve dès lors toute la confiance de Swisscom et du Conseil d'administration de Fastweb.
- Fastweb va externaliser les activités de revente dans l'entreprise Fastweb Wholesale S.r.l., nouvellement fondée. Peter Burmeister, responsable des finances de Fastweb, dirigera cette unité en plus de sa fonction actuelle. L'unité génère actuellement 14% du chiffre d'affaires global de l'entreprise.

Fastweb constitue des provisions

Ces dernières semaines, Fastweb a analysé de façon minutieuse les possibles conséquences financières de cette fraude présumée à la TVA. La procédure, qui présente des aspects juridiques et fiscaux complexes, pourrait s'étendre sur plusieurs années, et son issue est incertaine. Le Conseil d'administration de Fastweb a décidé de procéder à un provisionnement d'EUR 70 millions dans les comptes 2009. Cette provision se fonde sur les analyses d'experts indépendants et ne constitue en aucun cas une reconnaissance de dette. Le montant de la provision repose sur l'estimation des risques financiers (créances de TVA, amendes et frais de procédures possibles) ainsi que sur la probabilité de survenance. Les comptes annuels seront soumis le 22 avril 2010 à l'Assemblée générale de Fastweb pour approbation.

Swisscom comptabilise la provision au premier trimestre 2010

Du fait de cette provision d'EUR 70 millions, Fastweb affiche une perte d'EUR 34 millions pour 2009, après avoir précédemment annoncé un bénéfice net d'EUR 36 millions. Les comptes consolidés du groupe publiés le 18 février 2010 pour l'exercice 2009 sont définitifs et ne seront pas modifiés. Swisscom comptabilisera la



swisscom

**Communiqué de
presse**

provision dans ses charges au premier trimestre 2010. Par conséquent, le résultat d'exploitation (EBITDA) de Swisscom pour l'année en cours sera diminué d'environ CHF 100 millions.

Marché des affaires de Fastweb conforme aux attentes

L'évolution des activités de Fastweb au cours des trois premiers mois de l'année 2010 est en adéquation avec les prévisions communiquées. Le maintien de la valeur de Fastweb a été examiné lors de l'établissement des comptes annuels de Swisscom et il n'existe pour l'heure aucun motif de procéder à un ajustement.

Berne, le 2 avril 2010